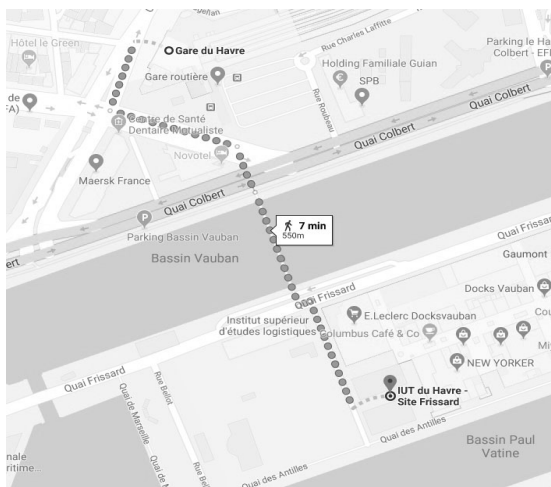


RÉSUMÉ : La mondialisation contraint les États à libéraliser leur économie. La France n'échappe pas à ce phénomène. Mais elle opère une libéralisation « à la française » dans lequel l'administration est garante de la bonne application des nouvelles règles du jeu. Celle-ci assure la police de la liberté, dans la mesure à la fois où elle contribue au libre jeu de l'offre et de la demande par l'exercice de ses pouvoirs de réglementation, de régulation et de sanction. Ses prérogatives sont pensées comme une garantie de la bonne marche des affaires. Mais leur exercice est parfois jugé contre-productif par les opérateurs économiques ou les consommateurs pour qui ce système combine alors le pire de l'économie libre de marché et de l'économie administrée. Ce qui peut nuire à l'attractivité et à la compétitivité française au niveau international et européen, comme le montrent les blocages liés au mouvement des gilets jaunes et son impact sur la croissance économique.

Fort de son expertise sur la relation État-marché – acquise à l'occasion de précédents colloques (*Le régionalisme et ses limites. Regards croisés franco-kazakhs*, Bruxelles, Peter Lang 2016 ; *L'État interventionniste*, Paris, L'Harmattan 2012 ; *Les évolutions des modes de financement de l'action publique*, Paris, L'Harmattan 2014 ; *Néolibéralisme et droit public*, Paris, Mare & Martin 2017 ; *Néolibéralisme et américanisation du droit*, Paris, Mare & Martin 2019) –, le LexFEIM de l'université Le Havre Normandie entend apporter sa contribution à ces réflexions.

L'objet du colloque, soutenu par la **Mission de recherche Droit et Justice**, sera tout à la fois de faire le diagnostic des problèmes soulevés et de réfléchir aux réformes à mener pour trouver un meilleur équilibre entre libéralisation et régulation de l'économie, notamment en mobilisant les ressources du droit comparé.

Comité scientifique : Fabien BOTTINI et Bruno DAUGERON.



Source : Google Maps

UNIVERSITÉ LE HAVRE NORMANDIE

Institut Universitaire de Technologie
Quai Frissard
76600 LE HAVRE
Tél. : 02 32 74 40 00
www.univ-lehavre.fr

Pour tout contact :
Laboratoire LexFEIM
Mme Nathalie ZÉMIAC

Tél. : +33 (0)2 32 74 41 20
Courriel : nathalie.zemiacc@univ-lehavre.fr



LA POLICE DE LA LIBERTÉ EN ÉCONOMIE DE MARCHÉ

Quelle(s) contrainte(s) pour quelle(s) liberté(s) ?

UNIVERSITÉ
LE HAVRE
NORMANDIE

21 et 22 novembre 2019
IUT
Quai Frissard - Amphi 116

Contact :
Laboratoire LexFEIM
lexfeim@univ-lehavre.fr
Université Le Havre Normandie



COLLOQUE

LA POLICE DE LA LIBERTÉ EN ECONOMIE DE MARCHÉ

QUELLE(S) CONTRAINTE(S) POUR QUELLE(S) LIBERTÉ(S) ?

Jeudi 21 novembre 2019
Amphi 116 – Site Frissard

8h30 - Café d'accueil

09h00 - Ouverture par Jean-Paul LECOQ, député de Seine-Maritime

Présidence : Christian MICHAUT, président de la Chambre régionale des comptes de Normandie

Fabien BOTTINI : *La police, la liberté et... des gilets jaunes*

Christian CHEVANDIER : *Les policiers et le peuple depuis le Second Empire*

Elodie CRETEAU : *La police des foires et marché*

11h00 - Pause

Présidence : Dominique CUSTOS, professeur à l'Université Caen Normandie

Jacques CHEVALLIER : *La régulation, alternative à la police économique ?*

Arnaud SÉE : *La liberté d'entreprendre dans la jurisprudence constitutionnelle*

Philippe GAST : *La police du religieux*

Débat avec la salle

12h30 - Pause déjeuner

14h00 - Ouverture par Agnès CANAYER, Sénatrice de Seine-Maritime

Présidence : Michel BOUVIER, professeur émérite de l'université Paris-1, président de la FONDAPIF

Grand témoin - Francis DELAPORTE, Président de la Cour administrative du Luxembourg :
La liberté sous le prisme triangulaire sécurité-sûreté-police : glissements étymologiques mis en exergue par la jurisprudence de la Cour administrative du Grand-Duché de Luxembourg

Raphaël RENEAU : *La libre administration des collectivités territoriales : une liberté sous la (les) contrainte(s) de l'indivisibilité ?*

Amandine CAYOL : *La marchandisation du corps humain*

Léo VANIER : *La liberté de la police*

16h30 - Pause

Présidence : Jenny GRAND d'ESNON, présidente du Tribunal administratif de Rouen

Jacques CAILLOSSE : *La police de la liberté chez Foucault*

Guy QUINTANE : *Valéry Giscard d'Estaing et l'harmonie des libertés*

Denis EDOUARD : *La police du développement économique*

Jean-François KERLÉO : *Police morale, bonheur, bien-être*

Vendredi 22 novembre 2019
Amphi 116 – Site Frissard

8h30 - Café d'accueil

09h00 - Présidence : Marie-Christine ESCLASSAN, professeur émérite de l'Université Paris-1

Antoine SIFFERT : *Police et libéralisme*

Marc DEBENE : *La régulation de la liberté d'enseignement, entre police et marché*

Matthieu MAISONNEUVE : *La police du marché sportif*

10h30 - Pause

Présidence : Gourmo LÔ, maître de conférence-HDR à l'Université Le Havre Normandie

Mamadou BEYE : *La police de l'urbanisme*

Gilles LEBRETON : *La police administrative au service de l'ordre public économique*

Michel BRUNO : *Existe-t-il une véritable police de la liberté relative au marché intérieur de l'UE ?*

12h30 - Pause déjeuner

14h00 - Grand témoin - Stanislas LUCIENNE, vice-président régional du SNDGCT

Présidence : Aurore LAGET-ANNAMAYER, professeur à l'Université Rouen Normandie

Laurence POTVIN-SOLIS : *Contrôle du respect des règles de concurrence et contrôle du respect des libertés et droits fondamentaux au sein du marché intérieur*

Catherine PUIGELIER : *Police ou violence de la liberté de la recherche scientifique ?*

Lucien CASTEX : *La police de l'internet*

Bruno DAUGERON : *Rapport de synthèse*